

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 993<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 13 décembre 2005,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : La provost et vice-rectrice—Affaires académiques, Mme Maryse Rinfret-Raynor; la vice-rectrice—Vie étudiante, Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont; le vice-provost et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; les doyens, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. André Ferron, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, Mme Hélène David, M. Laurent Descarries, M. Jacques Gresset, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Christian Bélair, Mme Caroline Fortin, M. Olivier Sylvestre; un chargé de cours, M. Najib Lairini; des observateurs, M. Fernand Boucher, Mme Christine Colin.

ABSENTS : Le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur—Développement et relations avec diplômés, M. Guy Berthiaume, le vice-recteur—Administration et finances, M. Claude Léger, le vice-recteur—recherche, M. Jacques Turgeon; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Huy Ong, M. Réjean Poirier, M. Jean Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Jean-Pierre Côté, Mme Nicole Dubreuil, M. Sang Nguyen; une étudiante, Mme Claudette T. Cloutier, des observateurs, M. Denis Marchand, Mme Louise-Hélène Richard.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

La vice-rectrice—Affaires académiques signale les nominations suivantes à la Commission des études : Mme Hélène David, membre nommée par le Conseil de l'Université sur recommandation de l'Assemblée universitaire, Mme Christine Colin, désignée par la Faculté de médecine à titre d'officier de cette Faculté (membre observateur), en remplacement de M. Raymond Lalande.

Lors de sa séance d'hier, l'Assemblée universitaire a recommandé au Conseil de l'Université de nommer à la Commission des études Mme Nicole Dubreuil, à titre d'officier de la Faculté des études supérieures, en remplacement de M. Fernand A. Roberge.

La vice-rectrice félicite les personnes nommées et leur souhaite la bienvenue.

CE-993-1

ORDRE DU JOUR

CE-993-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux (991<sup>e</sup> et 992<sup>e</sup> séances)
3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté de médecine  
École de réadaptation
    - Modifications au programme de B.Sc. en ergothérapie
  - 5.2 Faculté de médecine  
École de réadaptation
    - Modifications au programme de B.Sc. en physiothérapie

- 5.3 Faculté de théologie et de sciences des religions
  - Création d'un programme de Majeur en sciences des religions appliquées
- 5.4 Faculté des sciences de l'éducation
  - Centre de formation initiale des maîtres—CFIM
    - Modification au programme de B.Ed., enseignement de la morale au secondaire : établissement d'un profil Éthique et culture religieuse
    - Modification au répertoire de cours de premier cycle
- 6. Affaires diverses
- 7. Prochaine séance
- 8. Clôture de la séance

CE-993-2                    ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX                    CE-993-2

CE-993-2.1                Procès-verbal de la 991<sup>e</sup> séance                    CE-993-2.1

En réponse à une question, la secrétaire générale précise que les modalités de rédaction des procès-verbaux de la Commission ne prévoient pas la présentation nominative des interventions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études adopte le procès-verbal de la 991<sup>e</sup> séance, tenue le 15 novembre 2005, tel que présenté.**

CE-993-2.2                Procès-verbal de la 992<sup>e</sup> séance extraordinaire                    CE-993-2.2

L'adoption du procès-verbal de la 992<sup>e</sup> séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2005 est reportée à la prochaine séance.

CE-993-3                    AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX                    CE-993-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant des 992<sup>e</sup> et 991<sup>e</sup> séances; la secrétaire générale en fait la présentation.

CE-993-4                    INFORMATION ET QUESTIONS                    CE-993-4

CE-993-4.1                Salon des études                    CE-993-4.1

Des éléments d'information sont donnés sur le déroulement du Salon des études qui a eu lieu le 20 novembre dernier. Comparativement à l'année dernière, le nombre de visiteurs a présenté une augmentation d'une proportion de 2 %.

CE-993-4.2                Résultats des admissions et inscriptions                    CE-993-4.2

Les résultats relatifs au trimestre d'automne 2005 montrent une augmentation d'une proportion de 0,6 % en EETC. Les résultats relatifs au trimestre d'hiver 2006 indiquent qu'à cette étape, on n'observe pas d'augmentation du nombre total d'inscriptions. Le nombre de nouvelles inscriptions aux programmes de premier cycle pour ce trimestre apparaît en baisse; par ailleurs, un plus grand nombre de candidats sont en attente d'inscription. Le taux d'inscription aux programmes de cycles supérieurs montre une augmentation significative; il conviendra de vérifier si cette augmentation

découle d'une hausse réelle du nombre d'inscription, ou de l'amélioration des processus de traitement des dossiers. Les données définitives seront disponibles vers la fin du trimestre.

Le processus d'admission au trimestre d'automne 2006 est commencé. On vise à s'assurer, dans le traitement des dossiers, d'aviser le plus rapidement possible les candidats admis. Sur cette question, il est mentionné que le vice-rectorat—Affaires académiques cherche à définir des mécanismes qui encourageront les étudiants à qui l'on aura adressé une offre d'admission à s'inscrire le plus rapidement possible.

L'on prend note de remarques présentées sur l'utilité qu'il y aurait de définir des modalités de suivi auprès des candidats qui choisissent de décliner l'offre d'inscription, et sur les différentes démarches d'information et de publicité appliquées, qu'il est prévu de réexaminer.

CE-993-4.3      Mesures exceptionnelles liées à l'évaluation des apprentissages      CE-993-4.3

La vice-rectrice—Affaires académiques précise qu'un courriel sera prochainement adressé aux doyens, sur le souhait que les mesures exceptionnelles définies par la Commission des études en regard de l'évaluation des apprentissages fassent l'objet d'une application souple et adaptée selon les cas.

CE-993-5      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-993-5.1      Faculté de médecine      CE-993-5.1  
École de réadaptation  
- Modifications au programme de B.Sc. en ergothérapie

---

A-33/993<sup>6</sup>/425, 425.1

Des pages à substituer dans le document de présentation de ce projet ont été déposées en séance, à la suite des demandes de la Sous-commission du premier cycle.

La vice-doyenne—santé publique, sciences de la santé et relations internationales présente le projet de modification du programme de B.Sc. en ergothérapie—lequel propose un parcours de formation en ergothérapie qui combinera un programme de baccalauréat, et un programme de maîtrise professionnelle donnant accès au droit de pratique de l'ordre professionnel— et explique les contextes et éléments qui ont déterminé les composantes de la refonte de ce programme, en regard de l'évolution des connaissances et des besoins de formation, de l'évolution des pratiques et des recherches dans ce domaine et des exigences professionnelles. Ces questions sont explicitées dans le document d'accompagnement annexé au formulaire de présentation du projet, et résumées dans le rapport de la Sous-commission du premier cycle. Le formulaire décrit également la nouvelle structure du programme et les étapes du cheminement de la formation. Les objectifs de formation ayant été redéfinis en termes de compétences, le programme modifié propose aussi d'intégrer des approches pédagogiques diversifiées (cours théoriques, APP, laboratoires d'habiletés cliniques, conférences, activités d'auto apprentissage et stages). Des précisions portent sur les modalités prévues pour assurer le passage graduel au nouveau programme de Maîtrise pour les étudiants du programme actuel de Baccalauréat, sur les démarches en vue de vérifier que le parcours de formation proposé sera accepté par les ministères et organismes concernés, et sur l'accroissement progressif du contingent d'étudiants (le contingent actuel étant maintenu pour les premières étapes d'implantation du nouveau programme).

La Sous-commission du premier cycle avait demandé de préciser les descriptions des cours ERT 2420 à 2423—*Thématiques en ergothérapie*, I à IV et ERT 3420— *Thématiques en ergothérapie* V, et des cours ERT 2430 à 2434—*Ergo - Développement professionnel*, I à V et ERT 3430— *Ergo - Développement professionnel* VI; les nouvelles descriptions ont été déposées en séance.

Des réserves sont présentées sur le titre de *Baccalauréat en sciences appliquées de l'occupation*, proposé pour le nouveau programme. Tout en prenant note des explications données sur cette question, la Commission invite la Faculté à poursuivre la réflexion sur une formulation différente et qui reste représentative de la formation visée.

Des précisions sont apportées par la vice-doyenne sur les modalités d'accessibilité à la composante Maîtrise de la formation, considérant que des étudiants pourraient détenir une formation de premier cycle dans d'autres spécialités des sciences de la santé. La vice-rectrice adjointe—Études signale que la question de l'accessibilité au programme de Maîtrise doit également être examinée en lien avec la détermination de la moyenne cumulative minimale exigée. Elle précise que ces questions ont été également soulevées à la Sous-commission du premier cycle, et que celle-ci a pris note de la réflexion menée par la Faculté de médecine sur cette question, et sur la question de l'application du système de notation littérale.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve d'une décision favorable des ministères et organismes concernés (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, Office des professions du Québec) en regard d'un parcours de formation en ergothérapie donnant droit de pratique qui soit constitué d'un programme de baccalauréat de 90 crédits combiné à un programme de maîtrise donnant accès à l'ordre professionnel,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Sc. en ergothérapie, à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/993<sup>e</sup>/425.

Considérant la volonté de l'École de réadaptation de modifier le titre du programme de B.Sc. en ergothérapie pour celui de *Baccalauréat en sciences appliquées (occupation)*, la Commission des études demande à l'École de poursuivre sa réflexion sur le changement d'appellation du programme, en fonction des avis qui ont été transmis en séance à la vice-doyenne — Santé publique, sciences de la santé et relations internationales sur cette question.

CE-993-5.2

Faculté de médecine  
École de réadaptation  
- Modifications au programme de B.Sc. en physiothérapie

CE-993-5.2

---

A-33/993<sup>e</sup>/426, 426.1

Des pages à substituer dans le document de présentation ont été transmises par courrier interne, à la suite des demandes de la Sous-commission du premier cycle.

La vice-doyenne—santé publique, sciences de la santé et relations internationales présente le projet de modification du programme de B.Sc. en physiothérapie, lequel propose un parcours de formation en physiothérapie qui combinera un programme de baccalauréat, et un programme de maîtrise professionnelle donnant accès au droit de pratique de l'ordre professionnel. Le document d'accompagnement et le formulaire de présentation du projet explicitent les objectifs et la structure du programme, et les situent en fonction des contextes liés à l'évolution de la profession, ainsi qu'aux besoins de formation et aux exigences professionnelles qui ont découlé de cette évolution.

Des réserves sont présentées en regard du titre de *Baccalauréat en sciences de la santé (réadaptation)*, entre autres en raison de la confusion possible de ce programme avec d'autres programmes comportant le terme «sciences de la santé» dans leur intitulé. On prend note de suggestions présentées par la directrice du Département de kinésiologie («Baccalauréat en sciences de la réadaptation» ou «Baccalauréat en sciences de la réadaptation occupationnelle»).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve d'une décision favorable des ministères et organismes concernés (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, Office des professions du Québec) en regard d'un parcours de formation en physiothérapie donnant droit de pratique qui soit constitué d'un programme de baccalauréat de 90 crédits combiné à un programme de maîtrise donnant accès à l'ordre professionnel,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Sc. en physiothérapie, à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/993<sup>e</sup>/426.

Considérant la volonté de l'École de réadaptation de modifier le titre du programme de B.Sc. en physiothérapie pour celui de *Baccalauréat en sciences de la santé (réadaptation)*, la Commission des études demande à l'École de poursuivre sa réflexion sur le changement d'appellation du programme, en fonction des avis qui ont été transmis en séance à la vice-doyenne — Santé publique, sciences de la santé et relations internationales sur cette question.

CE-993-5.3

Faculté de théologie et de sciences des religions  
- Création d'un programme de Majeur en sciences des religions appliquées

CE-993-5.3

---

A-33/993<sup>e</sup>/427, 427.1

Une page à remplacer dans le document de présentation est déposée en séance, sur les cours de sigle THL et SRL créés ou modifiés dans le cadre du projet.

Le doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions présente le projet mentionné.

La pertinence et les objectifs du programme proposé de Majeur en sciences des religions appliquées se posent en fonction du développement du secteur des sciences des religions opéré par la Faculté (dont l'établissement de chaires de recherche et du Centre d'études des religions de l'Université de Montréal—CÉRUM), et en fonction de la transformation des besoins de formation et d'intervention engendrée par la réalité multiculturelle et plurireligieuse de la société québécoise. Le programme proposé veut assurer une solide formation sur la question religieuse et spirituelle, tout en comportant un volet lié au développement d'expériences pratiques dans le cadre de stages. La formation recherchée sera orientée selon trois grands champs d'intervention, soit : 1. milieux institutionnels; 2. communication médiatique; 3. relations internationales. La formation acquise pourra conduire à plusieurs ouvertures professionnelles dans la mesure où ce programme de Majeur sera complété par un programme de Mineur ou de Certificat. Les enjeux relatifs aux objectifs du programme, à ses principaux débouchés professionnels, à son positionnement dans le système éducatif québécois et dans les autres systèmes éducatifs ailleurs dans le monde, et aux ressources et expertises professorales et de recherche présentes à la Faculté sont précisés dans le document d'accompagnement.

La structure du programme comporte 12 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix. Les blocs de cours à option sont identifiés selon les thématiques pertinentes à ce champ disciplinaire; un bloc de cours porte spécifiquement sur la formation à l'intervention, et un autre bloc spécifique est réservé aux stages.

La vice-rectrice adjointe—Études signale l'intérêt de la formule retenue pour établir une offre de formation dans le domaine des sciences des religions appliquées, et par le positionnement qu'il devrait assurer à la Faculté dans ce domaine.

En réponse à une remarque du vice-recteur–International, le doyen précise que les contenus portant sur les interactions entre les questions de droit et celles liées à la culture religieuse sont en partie couverts par des cours du bloc 80 D, dont le cours SRL 1431. Il explique par ailleurs que l'approfondissement des contenus en lien avec le droit pourra être réalisé dans le cadre du programme de Mineur qui complétera la formation de l'étudiant.

La vice-doyenne aux études de la Faculté des arts et des sciences mentionne que l'information qui sera transmise aux étudiants devra comporter des indications claires sur le fait que les conditions d'admissibilité aux programmes de Mineur pouvant compléter ce programme de Majeur pourront différer d'un programme à un autre, et sur le fait que le programme de Majeur seul ne constitue pas un programme de formation complet dans l'un ou l'autre des trois champs d'intervention identifiés (milieux institutionnels, communication médiatique, et relations internationales).

Une réserve étant présentée par le vice-recteur–Planification sur le titre du programme, le doyen explique que cette appellation correspond à celle qui est davantage utilisée dans les milieux concernés, situés dans un contexte nord-américain. Il vérifiera cette question auprès des responsables du programme; s'il y a lieu, le titre sera ajusté en conséquence.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Majeur en sciences des religions appliquées, à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/993<sup>e</sup>/427 modifié.

CE-993-5.4 a) Faculté des sciences de l'éducation CE-993-5.4 a)  
Centre de formation initiale des maîtres—CFIM  
- Modifications au programme de B.Ed., enseignement de la morale  
au secondaire : établissement d'un profil Éthique et culture religieuse

---

A-33/993<sup>e</sup>/428, 428.1

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation présente les projets inscrits aux points 5.4 a) et 5.4 b).

La modification au programme de B.Ed., enseignement de la morale au secondaire par l'établissement d'un profil Éthique et culture religieuse se pose à la suite de la décision du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport—MELS de ne pas recourir à la clause dérogatoire afin de continuer à offrir un enseignement religieux confessionnel après l'année 2008. Le Ministère a donc demandé aux universités de modifier en conséquence la formation des enseignants des différents ordres d'enseignement; dans le cas de l'enseignement au secondaire, il sera indiqué d'ajouter le profil mentionné au programme de B.Ed. Le profil Éthique et culture religieuse ainsi défini fait appel à deux disciplines universitaires, soit les sciences des religions et la philosophie. La formation disciplinaire compte pour la moitié des crédits du programme, l'autre moitié étant consacrée à la formation en éducation.

La structure du programme de B.Ed. ainsi constitué, totalisant 120 crédits, comportera 57 crédits propres au segment Éducation (segment 01), 30 à 33 crédits propres au segment Éthique (segment 70) et 30 à 33 crédits propres au segment Culture religieuse (segment 80).

En réponse à des questions, il est précisé que la Faculté prévoit être en mesure d'implanter le nouveau programme pour septembre 2006.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des arts et des sciences,

la Commission des études approuve la modification au programme de B.Ed., enseignement de la morale au secondaire, comportant la modification du titre du programme pour celui de B.Ed., enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire, au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/993<sup>e</sup>/428.

CE-993-5.4 b) Faculté des sciences de l'éducation CE-993-5.4 b)  
Centre de formation initiale des maîtres—CFIM  
- Modification à la banque de cours de premier cycle  

---

A-33/993<sup>e</sup>/429 et 429.1

La modification à la banque de cours de premier cycle de la Faculté des sciences de l'éducation est principalement liée à la création de cours de sigle DID, en lien avec l'établissement d'un profil Éthique et culture religieuse dans le programme de B.Ed., enseignement au secondaire, et à des ajustements afférents.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la banque de cours de premier cycle, au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/993<sup>e</sup>/429.

CE-993-6 AFFAIRES DIVERSES CE-993-6

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-993-7 PROCHAINE SÉANCE CE-993-7

La prochaine séance aura lieu le mardi 24 janvier 2006, à 14 heures.

CE-993-8 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-993-8

La séance est levée à 15 heures 45

Adopté le 14 février 2006 – Délibération CE-995-2.2

La présidente

la secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Francine Verrier